MAIRIE D'AUBERGENVILLE

République Française
Liberté Égalité Fraternité

DG N°26/216

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE L'ANNÉE 2026

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DU MAIRE À UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-17 et L2122-18 par lesquels le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions d'état civil en l'absence de ses Adjoints,

Vu le 2ème alinéa du chapitre 1 du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'État-Civil du 21 septembre 1955,

Considérant que Madame le Maire et ses Adjoints sont empêchés le 13 novembre 2026 à 14h30,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Gilles LÉCOLE, Conseiller municipal, assurera en nos lieux et place, les fonctions d'Officier de l'État Civil pour célébrer le mariage de Monsieur David, Nicolas MARTEAU et de Madame Nathalie LALEMANT, le 13 novembre 2026.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Versailles,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville.
- L'intéressé.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-Préfet le 10 NOV. 2026

Et publié le 10 NOV. 2026

Virginie MEUNIER
Maire d'Aubergenville

Fait à Aubergenville, le 9 novembre 2026

Virginie MEUNIER
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE
le 10/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800291-20261109-ARR26_216-A